

Saint-Barthélemy : Opération de sauvegarde par la fouille archéologique préventive de l'aménagement du quai Rockefeller, halle aux poissons et local SNSM

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

3 mai 2023

Maître d'ouvrage :

COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY

GUSTAVIA

97133 SAINT BARTHELEMY

Conducteur d'opération :

Direction des Services Techniques

Collectivité de Saint-Barthélemy

Gustavia

97133 SAINT BARTHELEMY

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy

BP113

La Pointe Gustavia

97098 Saint-Barthélemy

Statut : Région

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur :

https://saint-barthelemy.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_BK8ZagY-UH

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Opération de sauvegarde par la fouille archéologique préventive de l'aménagement du quai Rockefeller, halle aux poissons et local SNSM.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de prestations de services : étude

Lieu principal d'exécution :

Quai Rockefeller, la pointe, Gustavia

97133 Saint Barthélemy

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

La durée du marché correspond au délai d'exécution.

Les stipulations relatives aux durées et délais sont précisées à l'article "Durée du marché" du CCAP.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Ne peuvent soumissionner au présent marché que les opérateurs titulaires de l'habilitation ou de l'agrément prévus par l'article R522-14 et R522-8

du code du patrimoine, couvrant les périodes moderne et contemporaine.

Tout candidat ne présentant pas ces qualifications sera rejeté d'office.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité technique et professionnelle :

* Justification de l'habilitation ou de l'agrément prévus par les articles R 522-14 et R522-8 du code du patrimoine, sur les périodes moderne et contemporaine

* Références des principales prestations similaires sur 3 ans.

* Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du personnel d'encadrement

Marchés réservés

Sans objet.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

- Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

o Sous-critère Moyens humains 25%

Description des moyens humains dédiés au projet.

o Sous-critère expérience réussies similaires et qualification du prestataire et de ses équipes 25%

Description des opérations similaires réalisés, ainsi que les qualifications du personnels dédiés à ce projet.

Renseignements d'ordre administratif :

La présente consultation est une consultation initiale.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 23MA13

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/05/2023

Date limite de réception des offres : 25/05/2023 à 12:00 (Heure de Saint-Barthélemy).

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Sur fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

Service pour renseignements sur recours

Greffe du Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

6, rue Victor Hughes

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 81 45 38

Fax : 05 90 81 96 70

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Adresse Internet (URL): <http://saint-barthelemy.tribunal-administratif.fr>

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures et des offres se fait obligatoirement par voie électronique.

Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- Par transmission électronique
- La présentation sur un support physique se fait soit par :

- L'envoi par voie postale (lettre recommandée avec accusé réception),
- La remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de SAINT-BARTHÉLEMY - Direction des Services Techniques

La Pointe - Gustavia - BP113

97133 SAINT-BARTHÉLEMY

Sous plis cacheté avec la mention "Ne pas ouvrir" - L'identification de la procédure et l'éventuel lot concerné

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

La signature électronique de l'offre n'est pas obligatoire.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy / Services Techniques Territoriaux

Correspondant : Wilfried MASSIAS

Adresse : Hôtel de la collectivité

BP113

97098 Saint-Barthélemy

Tél : 05.90.29.80.37

Courriel : dst@comstbarth.fr

Horaires d'ouvertures : 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 sauf le mercredi
7h30 - 12h30, fermé samedi et dimanche